

Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

DEMANDES

ORLEANS AUTO SCHOOL - Pour 815 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles.

AUTOMOBILES A VENDRE

1 REO NEUVE... 980
1 REO USADES... 488
1 REO DIVISION... 488
1 PEARL... 2500
1 CAMION DE 1 1/2 TONNES... 2100

QUINCAILLERIE, ETC.

Spécialité d'articles de quincaillerie, matériels de construction, articles de ménage, les marchandises sont dérivées de ville.

PRETS D'ARGENT

Emprunts à 5 pour cent PEUVENT ETRE OBTENUS POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMELIORER LES PROPRIETES. VOUS FAITES LES PAIEMENTS COMME VOUS PATEZ

PROPRIETES FONCIERES

A LOUER

A LOUER - Chambres garnies, plein européen. 1711 avenue Jackson.

A LOUER - Villa de la Vergerie, sur le Bogal Falls, près de Covington, La.

FRIEDRICH & WOODFORD, Propriétés Foncières et Encenseurs.

PERSONNEL

APPRENEZ A DANSER CORRECTEMENT. Instruction privée et individuelle donnée par le professeur G. G. Sedano.

DANSES à la Washington Artiste, les mercredis, samedis et dimanches. Entré gratuite.

Réparations de meubles, tout travail garanti. Chas. Croson, 223 Royale, Ph.

CHAMBRES GARNIES

A LOUER - De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

PEINTURE DE MAISONS.

PEINTURE DE MAISONS. Travail soigné et de confiance. Philip Hasselbeck, 307 rue Association. Phone Jackson 1873.

L'ABEILLE

cert de abonnements au prix de \$5 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur.

AVIS SPECIAL

Asile Milne pour les Orphelins Malheureux. - La réunion annuelle pour l'élection de directrices pour l'année prochaine aura lieu au bureau de M. Florence Loeber, 624 rue Oravier, Mercredi, le 6 Janvier 1915, à 3:30 heures p. m.

AVIS SPECIAL

L'assemblée annuelle des membres de l'Asile Milne pour les Orphelins Malheureux aura lieu aux bureaux de l'établissement, 304 Madison London et Liverpool et Globe, à 3:30 heures, Lundi, le 1 Janvier 1915.

UN AMI DE LA FRANCE

"Le Figaro." Paris accueillie avec une vive émotion la nouvelle, maintenant officielle, du départ prochain de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, l'honorable M. Herrick.

Quand l'heure des devoirs plus hauts sonna pour l'ambassadeur, il sut les remplir avec une autorité, un tact, une impartialité qui lui attirèrent, de toutes parts, le respect et la confiance.

M. Herrick exerça, depuis lors à Paris, une sorte d'arbitrage, celui de la neutralité. Depuis trois mois qu'il est, pour ainsi dire, à lui seul, tout le corps diplomatique. Combien de problèmes délicats il sut résoudre, combien de confidences émuantes il accueillit, à combien de tristes situations il vint en aide!

En cas de non-culpabilité, on aurait approuvé un acquittement. On n'a pas compris qu'un procès fait à des pillards allemands aboutit à une sanction si minime. D'ailleurs, il faut bien le dire, l'opinion, même au Palais, ne comprend pas grand chose à ce genre de poursuites.

Oui, s'il s'agit de fusiller un

blâbles. Ceux qui ont approché M. Herrick garderont le souvenir ineffaçable de cet homme de haute stature, à la forte chevelure noire, au regard doux et vif, dont la main accueillante se tendait vers l'interlocuteur, d'un geste qui disait la sympathie dans l'égalité. Ce diplomate est un homme et, dans la belle et noble acception du mot, un républicain.

M. Herrick nous quitte, entouré de l'affection et de la gratitude universelles; il va dans son pays, qui ne pourra se passer longtemps de ses services. Le Président Wilson vient de prononcer le mot exact quand il a qualifié sa conduite d'admirable.

Nos vœux les plus sincères accompagnent M. et Mme Herrick. Qu'ils disent, là-bas, ce qu'ils pensent de la France. Ils nous connaissent; nous en appelons à leur témoignage.

Le successeur de M. Herrick, M. Sharpe, est à Paris depuis le début de la guerre; il a voulu laisser l'ambassade aux mains de son prédécesseur pendant les premières heures, les plus critiques; il va en prendre, maintenant, la direction effective.

GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française.

LES PROCES AUX PRISONNIERS ALLEMANDS

"Le Figaro." Un de nos abonnés, avocat à la Cour d'appel de Paris, nous adresse à propos d'un récent procès ces réflexions qui nous semblent judicieuses:

Le procès de ce médecin major allemand, condamné à six mois de prison par le Conseil de guerre de Paris, a fait apparaître tout ce qu'ont de paradoxal ces poursuites intentées à des prisonniers allemands.

En cas de non-culpabilité, on aurait approuvé un acquittement. On n'a pas compris qu'un procès fait à des pillards allemands aboutit à une sanction si minime. D'ailleurs, il faut bien le dire, l'opinion, même au Palais, ne comprend pas grand chose à ce genre de poursuites.

Il est bon, certes, il est nécessaire que la France, même en pleine guerre, même vis-à-vis d'ennemis féroces, soit capable de rendre la justice en toute sérénité.

Oui, s'il s'agit de fusiller un

prisonnier, on peut, on doit apporter à l'examen du fait toutes les précautions, toutes les garanties de certitude que comporte une enquête judiciaire.

Mais pour un vol de vin ou de bicyclette! Qu'on ne fasse pas à cet Allemand suspect l'honneur de le juger comme un Français. Qu'on le laisse confondre dans le troupeau haï, parmi les milliers de ses compatriotes coupables de tant de crimes, voleurs, incendiaires, assassins et bandits. Avec eux, plus tard, c'est l'histoire qui le jugera.

LES EXPLOITS DU CAPORAL PHILIP

Le courageux caporal François Philip, dont il est question, est originaire de la Cabanassé (arrondissement de Prades); il est arrivé à Perpignan avec le dernier convoi de blessés, et un de nos collaborateurs a pu le voir à l'hôpital auxiliaire de l'Union des Femmes de France, où il est en traitement.

Un jour, le colonel C... ayant besoin d'être renseigné sur les forces ennemies, fait appeler Philip.

"Je te sais brave et courageux, lui dit-il, c'est pourquoi je vais te charger d'une mission extrêmement périlleuse. La nuit venue, tu prendras 25 hommes et tu iras sur cette crête où l'on voit des soldats allemands faire une tranchée. Tu tâcheras de rester là jusqu'au matin, en te dissimulant, toi et tes hommes, puis tu viendras me rendre compte de ce que tu auras vu.

"C'est bien, mon colonel, j'irai, dit Philip sans hésitation. Sais-tu que tu risques ta vie et celle de tes compagnons?"

"Je le sais, mon colonel, mais je n'ai pas peur de la mort: c'est pour la France!"

A ces mots, le colonel, ému, embrasse Philip qui, très ferme, recrute 25 volontaires, aussi bien trempés que lui. La petite troupe part. Les autres coloniaux la suivent des yeux; puis, la nuit s'épaississant, elle disparaît dans l'ombre. Arrivé près de la crête, Philip aperçoit des soldats du génie allemand creusant une tranchée, pendant qu'une sentinelle fait les cent pas et monte la garde près d'eux.

Philip fait dissimuler ses hommes dans un petit bois, avec défense de bouger et de crier, quoi qu'ils entendent. Il emmène avec lui un camarade et lui dit:

"Quand nous serons près de la sentinelle allemande, et que celle-ci criera: 'Wer da! (Qui va là?)', tu te tiendras à l'écart de moi, sur la gauche, et tu feras du bruit avec ta baïonnette, de façon à faire retourner la sentinelle vers toi. Quoi que fasse le Boche, quoi que je fasse, ne dis rien, couche-toi sur le sol et attends mes ordres.

Les deux hommes avancent sans bruit; ils ne sont qu'à deux pas de la sentinelle allemande qui se promène en fredonnant un

air du pays. Philip prend à droite, et en marchant fait un petit bruit.

"Wer da!" crie le Boche. A ce moment, l'autre colonial, exécutant la consigne, remue la haïonnette dans le fourreau. La sentinelle se retourne vers la gauche. C'est ce qu'attendait Philip, qui, posté à droite, bondit sur l'Allemand, lui plante par deux fois sa baïonnette dans la poitrine et saisit son fusil. La sentinelle s'écroule sans pousser un cri. Prestement, Philip, sans être vu des soldats qui travaillaient à vingt mètres plus loin à faire la tranchée, prend le manteau, le casque et le fusil de la sentinelle et se met à monter la garde à sa place; de temps à autre il fait rouler le cadavre du Boche pour le dissimuler le plus possible. Bientôt, la tranchée étant finie, les soldats allemands partent pour rejoindre le gros des troupes, non sans adresser un salut amical à la sentinelle, qui, à leur grand étonnement, continue sa promenade sans leur répondre. Quand ils ont disparu, Philip jette son casque et son manteau allemand, court dans le bois chercher ses camarades, et les 26 coloniaux s'installent dans la tranchée allemande. Au petit jour, une compagnie bavaroise arrive pour prendre possession de la tranchée préparée par le génie. Elle avance sans méfiance, les soldats devinant et plaignant entre eux. Quand ils ne sont plus qu'à quelques pas, Philip et ses 25 camarades tirent sur eux sans répit. Un grand nombre d'Allemands tombent; les autres veulent prendre la tranchée d'assaut; un feu meurtrier déprime les téméraires et met les autres en fuite, sauf 18 qui lèvent les bras et se rendent. Pendant ce temps, le 21e colonial, attendant la fusillade, s'avance au pas de charge, le colonel en tête. Philip court vers lui et lui dit:

"Mon colonel, j'ai le plaisir de vous offrir cette tranchée: elle est sur la crête; vous pourrez vous rendre compte d'ici, mieux que moi, de la position des forces allemandes.

Le colonel, les larmes aux yeux, félicite Philip que le régiment tout entier acclame avec frénésie. Devant toutes les troupes, la médaille militaire est remise au caporal Philip sur le théâtre de ses exploits.

Quelques jours après, Philip est touché au bras droit et à l'épaule droite. Malgré sa double blessure, il refuse d'aller à l'ambulance. Il continue à combattre et descend un officier allemand; Philip, voyant l'officier blessé, se porte vers lui pour le faire prisonnier et lui porter secours. Mais au même moment, l'officier allemand braque son revolver sur le vaillant caporal et lui fracasse l'épaule d'une balle. Malgré la douleur, Philip

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs 1108-1112 RUE NORD REMPARS PHONE HEMLOCK 408

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Philip Maurice et Epouse. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,415 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Maurice Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Charles M. Jones. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,300 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Jones Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Philip Maurice et Epouse. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,415 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Maurice Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Charles M. Jones. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,300 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Jones Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

a encore la force de prendre son fusil et de broyer le crâne de l'officier allemand à coups de crosse. Le caporal Philip, épuisé par sa triple blessure, est emporté à l'ambulance et de là évacué sur l'hôpital de Mâcon, puis sur l'hôpital militaire de Perpignan.

ORPHEUM

Le programme de l'Orpheum annonce Henrietta Crossman dans "Thou Shalt Not Kill", une pièce pour la Paix écrite par Maurice Campbell. La scène se passe en Europe, mais la pièce n'a pas trait à la guerre actuelle.

Pat Rooney, qui vient ensuite au programme, offre avec Marion Bent une série de chants et danses variées.

Waldemar Young, le critique dramatique de San Francisco, avec William Jacobs et compagnie, présente sa propre idée de ce qui devrait être un vaudeville dans "When Caesar Ran a Paper". C'est d'un comique fini.

Billy McDermott, qui annonce avec le plus grand sérieux être le seul survivant de l'armée de Coxy, se charge de faire "torde" l'auditoire.

Kremolina et Darras frères ont quelque chose de nouveau à offrir dans des exercices de trapèze et d'équilibre.

Cécile Weston et Louise Léon nous présentent un numéro de chant avec accompagnement de piano.

Les deux Alfreds sont des musiciens aussi bien que des acrobates de talent, ils ont un numéro exceptionnel sur la guitare et la mandoline.

Le Orpheum Travel Weekly fait défiler sur l'écran des vues d'Afrique, la baie de Corée, les ports de la Corse, les Alpes tyroliennes, Madeira, et le Nil en Egypte.

L'orchestre sous la direction du Prof. E. E. Tosso.

F. LAUDUMIEY, Président. J. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

Succession de Philip Maurice et Epouse. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,415 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Maurice Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Charles M. Jones. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,300 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Jones Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

CHEMINS DE FER. New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS (Trains de Plaisir) Tous les Dimanches A LA PAROISSE DE SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa, "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salons pour les excursions de dimanche à Bogalusa. Départ de la gare terminale à 7:30 a. m. Arrivée de retour à 6:30 p. m.

QUEEN-CROSIER ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M. DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue Un lit de Broadway.

Relais à l'Electricity. Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte" BUREAU DES BILLETS, 214 RUE ST. CHARLES. Dépôt: Station Terminale, rue du Canal. PHONE MAIN 220.

LIGNE FRANÇAISE Compagnie Générale Transatlantique

Prochains départs pour le HAVRE NIAGARA... 5 jan. 3 p. m. ROCHEFORT... 12 jan. 3 p. m. LA TOULONNAISE... 19 jan. 3 p. m. NIAGARA... 26 jan. 3 p. m.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Elias Carter et Victorie Jackson, son épouse. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,777 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Charles M. Jones. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,300 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Jones Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Succession de Benjamin Frelich. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,395 - Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moses H. Badt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

année, peut-être serai-je le plus riche baronnet du comté de Susseix.

Le docteur Graves, de Castleford, et son élève Henri Otis, arrivèrent.

"Vous feriez mieux de monter voir sir John dit Richard d'un ton grave et avec autorité. Il semblait s'élever à la hauteur de la situation et prendre tout naturellement son rang qui lui donnait le droit de commander.

"Otis, donnez vos soins à ce pauvre diable, pendant que je vais aider de Vere à éloigner tous ces gens.

Néanmoins, il faut bien reconnaître que ce soir-là Richard fit bien voir qu'il n'était pas un imbécile.

Il comprit son rôle et s'en acquitta à merveille.

Il sut calmer la foule affolée et lui faire entendre le langage de la raison.

Il réunir tous les invités dans un grand salon du château et leur fit un petit discours.

Mesdames et messieurs, chers amis, des révélations effroyables et inattendues se sont produites ce soir. M. Dautrée a honteusement refusé de remplir son engagement.

frappé d'une seconde attaque d'opoplexie. "Dans ces tristes circonstances, je suis réellement dans la nécessité de vous prier de vous retirer. Scarswood qui devait être en joie aujourd'hui est en deuil.

"Laissez-nous, mes amis, c'est tout ce que nous demandons à votre amitié.

Richard porta son mouchoir à ses yeux et cessa de parler.

La foule consternée se dispersa. Seuls, Talbot et sa sœur, et aussi le capitaine de Vere restèrent.

Catherine Dangerfield n'étant pas Catherine Dangerfield, c'était une inconnue qu'on leur avait imposée à eux les représentants des plus nobles et des meilleures familles du comté!

Richard resta dans la salle à manger jusqu'à ce que le dernier équipage emportant le dernier invité se fut éloigné, et alors un effrayant silence se fit dans le château.

Richard se rendit à la hâte dans la grande salle du banquet où le couvert était mis.

Richard resta dans la salle à manger jusqu'à ce que le dernier équipage emportant le dernier invité se fut éloigné, et alors un effrayant silence se fit dans le château.

tree! (elle frissonna en disant cela. - Grand Dieu! quelle soirée!

Richard se retourna et vit Mme Vavasor. "Vous encore ici dit-il d'un ton très dur. Elle lui avait rendu ce qu'on peut appeler sans exagération un grand service; mais le service était rendu, et comme tous les hommes de sa sorte, il était tout disposé à la mettre dehors.

"Je n'aurais pas cru que vous auriez eu le désir de prolonger votre séjour dans cette demeure plus longtemps qu'il n'était nécessaire... Vous partez de vos nerfs, je crois? Eh bien, buvez ceci, et partez! Vous n'êtes pas à votre place à Scarswood.

Bien reconnaissant, monsieur Richard, murmura Mme Vavasor en prenant le verre. Mais je ne m'attendais guère à mieux de votre part. Je puis vous dispenser de la reconnaissance, puisque je tiens votre promesse de me payer dix mille livres comptant, le jour où vous deviendrez Sir Richard, ne l'oubliez pas.

"Vous auriez votre argent, mais partez, au nom du ciel! Ne vous exposez pas à ce que cette fille... cette Catherine, vous voie, ou je crois que nous aurions une seconde tragédie avant que la nuit soit passée.

Il la quitta en disant ces mots; arrivé sur le seuil de la porte, il se retourna.

Richard monta à la chambre du baronnet. Le docteur Graves était là, ainsi que Catherine et Mlle Talbot.

Le vieux Talbot avait été étendu sur son lit, déshabillé, et on avait fait pour lui tout ce qu'il était possible de faire.

était pénible, mais cependant c'était le seul signe de vie qu'il lui restait.

"Eh bien?" Richard prononça ces mots avec effort et regarda le médecin en plein visage.

"Je ne puis encore donner de réponse positive, monsieur Dangerfield, dit froidement le docteur en lui tournant le dos.

Dangerfield respira longuement. La mort était écrite dans toutes les lignes de ce visage livide, où le sang s'était retiré.

Elle était debout, immobile, auprès du lit, les yeux fixés sur le colonel; elle n'avait rien quitté, par une fleur, pas un bijou, pas même ses gants.

Son voile de mariée flottait autour d'elle sur sa robe de soie couverte de dentelles.

Son visage avait toujours sa calme immobilité, ses yeux leur fixité. C'était assez horrible.

La tempête, la pluie, la grêle avaient cessé. Un furieux vent du nord soufflait. Il faisait atrocement froid.

"Et ce soir devait être celui de ses noces, et le marié était là, au bas de l'escalier, à moitié tué. Je ne voudrais certes pas lui épargner une douleur... mais je suis obligé d'avouer que c'est assez dur ce qui lui est arrivé là.

Il descendit doucement l'escalier et se rendit dans une chambre du rez-de-chaussée, où l'on avait porté Dautrée.

Otis était près de lui, ainsi que Talbot et de Vere.

"Est-il mort?" demanda Dangerfield. Otis leva ses yeux calmes.

"Il n'est pas mort, monsieur Dangerfield, il n'est pas même probable qu'il meure, autant que j'en puis